

## Section thématique n°43 : « Les sciences dans l'Etat »

**Le Gall Arnaud, Paris 1, Rennes 1**

[arnaud.legall@univ-rennes1.fr](mailto:arnaud.legall@univ-rennes1.fr)

*Axe 3 : Savoirs militants, action politique*

### **L'Etat et la structuration d'un espace de production de savoirs internationalistes pour l'action. Des années 1960 à nos jours.**

A travers le cas de l'espace de production de savoirs pour l'action sur les questions internationales, cette communication se propose de revenir sur la question des modes de production de « savoirs d'Etat ». On se focalisera ici sur une zone de cet espace située dans les interstices entre l'Etat et des institutions privées de production d'expertise<sup>1</sup>. Si elle ne concentre pas à elle seule les dynamiques d'un espace plus large aujourd'hui éclaté entre logiques politico-administratives, académiques, médiatiques et entrepreneuriales<sup>2</sup>, elle n'en est pas moins stratégique en ce qu'elle nous amène à remonter aux origines de la formation de ce dernier à l'ombre de l'Etat, depuis les années 1960-1970.

Considérer cet objet dans toutes ses dimensions suppose de le replacer dans le temps et dans l'espace social. Il apparaît alors que les enjeux, ou clivages, qui structurent cette zone transcendent les oppositions essentialistes entre « Etat » et « société civile », « savant » et « politique », qui se déclinent ici dans de nombreuses sous-oppositions, telle celle entre « offre » et « demande » d'expertise<sup>3</sup>. Ces oppositions, qui alimentent autant les représentations idéalisées que dénonciatrices de l'expertise, impliquent des termes posant plus de problèmes qu'ils n'apportent de réponses, et dont la définition est elle-même un enjeu de l'analyse. Elles constituent pourtant l'entrée de nombreuses études qui se donnent pour objet les rapports entre savoirs et pratiques, politico-administratives ici<sup>4</sup>.

Il en est ainsi des approches qui éludent la question de la multiplicité des pratiques de production de savoirs pour l'action et bornent celles-ci à une figure de l'expert elle-même définie comme un isolat. Elles se focalisent en générales sur les représentations dominantes de l'expertise, qui insistent sur sa seule fonction présumée d' « aide à la décision » et postulent l'extériorité du producteur d'expertise par rapport au « commanditaire »<sup>5</sup>. Certaines approches adoptent une focale plus large, et peuvent donc considérer une pluralité de situations possibles dans les relations entre les mondes qui nous intéressent. Mais elles

<sup>1</sup> Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des producteurs de savoirs d'Etat sur les questions internationales. Ceci supposerait d'opérer une sociologie fine des ministères de la Défense, des Affaires Etrangères, mais aussi des cabinets du président de la République et du premier ministre, tache impossible à réaliser ici.

<sup>2</sup> On peut aussi caractériser cet espace de « champ faible », au sens que donne Christian Topalov qui utilise cette notion pour décrire un espace « immergé de toutes parts dans des champs plus solidement balisés ». Cité dans [Dezalay, 2008].

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas de remettre en cause de manière absolue des catégories indispensables à la compréhension du réel, mais simplement les usages essentialistes de celles-ci. Pour une critique de l'opposition entre « Etat » et « société civile », voir Bernard Lacroix [Lacroix, 1983]. Sur les usages détournés de la dichotomie wébérienne entre « savant » et « politique », voir la nouvelle traduction d'Isabelle Kalinowski [Weber, Kalinowski, 2005]. Pour une critique des oppositions entre « offre » et « demande » d'expertise, ou entre « expert » et « commanditaire », qui amène à « démythifier l'expertise savante », voir Gilles Massardier [Massardier, 1996], ou encore, à propos de l'expertise judiciaire, Laurence Dumoulin [Dumoulin, 2007].

<sup>4</sup> Le développement qui suit n'a aucune prétention à l'exhaustivité et ne rend pas justice à la grande diversité des travaux produits sur l'expertise en France. Pour un aperçu de cette littérature, voir Jean-Yves Trépos, [Trépos, 1996], et Pierre Lascoumes [Lascoumes, 2005].

<sup>5</sup> On pense en particulier aux travaux du *Centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques Appliquées de la Loire* (CRESAL), qui ont cadré nombre de recherches sur l'expertise [CRESAL, 1985]. Les situations d'expertise y sont définies comme « la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé », et l'expert comme suit : « *c'est un individu ou un groupe d'individus ; il ne tient pas de lui-même sa légitimité, celle-ci lui est conférée par une instance d'autorité qui le mandate ; il est choisi en fonction de la compétence qui lui est reconnue (détention d'un savoir et d'un savoir-faire qui sont, au sens étymologique, éprouvés) ; son activité, faite d'examens, de constats, de vérifications, d'appréciations, d'estimations, est destinée à apporter à son mandataire des éléments permettant la formulation d'un jugement ou d'une décision ; enfin [...] le mandataire est extérieur à l'instance commanditaire de la mission et indépendant de celle-ci* ».

occultent les conditions de ces relations, pour la même raison qu'elles manipulent les concepts de « science », d'« Etat » etc., comme des boules de billard<sup>6</sup>. On pense ici à la typologie d'Habermas<sup>7</sup>. Marquée par les débats normatifs entre dénonciation du « pouvoir technocratique » et promotion d'une rationalisation des modes de gouvernement, elle nous paraît s'enfermer dans les questionnements sur l'« influence » de ces sphères les unes sur les autres, qui sont autant de questionnements sans fin tant que l'on ne considère pas également les clivages qui passent à l'intérieur de chacune d'elles. Ces grilles de lecture achoppent donc sur des aspects essentiels, lorsqu'elles ne les ignorent pas.

Par exemple, la question de l'extériorité du producteur d'expertise par rapport à l'Etat pose problème dans une zone où multipositionnalité et chevauchement des frontières sont la norme. Cette extériorité peut être une réalité juridique, qui a son importance, sans nécessairement correspondre à la réalité sociologique. Ainsi, selon les moments et les angles privilégiés, cette zone intersticielle s'avère être à la fois une zone de passage de personnes, de transferts de ressources matérielles et symboliques qui sont au principe de liens de dépendance, d'échanges intellectuels et d'élaborations de perceptions communes sur ce qui pose, ou non, problème à l'international, et une ligne de démarcation, étanche lorsqu'il s'agit de l'accès aux positions dominantes dans le champ du pouvoir d'Etat. Il en est de même de la question de la compétence, qui demande à être creusée car elle est intimement liée à la notion d'expertise. Affirmer que l'expert « est choisi en fonction de la compétence qui lui est reconnue » n'est ni vrai ni faux tant que l'on n'a pas précisé ce que l'on entend par « compétence ». User de son capital social pour obtenir un contrat ou une subvention est par exemple une forme de compétence très valorisée, à défaut d'être ouvertement affichée, dans l'espace qui nous intéresse, mais le critère de l'extériorité n'exclut-il pas *a priori* cette possibilité ? Quant à qualifier toute situation d'expertise comme « la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé », cela revient à mettre de côté la catégorie des « experts généralistes » déjà repérée par Corinne Delmas [Delmas, 2001]. C'est aussi éluder les processus de définition de ce qui fait problème, dans lesquels les experts jouent un rôle, et qui ne peuvent être abordés isolément du contexte idéologique du moment considéré.

Il nous a au final semblé que pour saisir dans toutes ses dimensions le champ faible de production d'expertise qui s'est progressivement formé entre, ou plutôt à travers le champ étatique et le champ académique, il fallait le replacer dans l'espace des relations objectives qui le relient à ceux-ci. Cette approche nous paraît pouvoir montrer en quoi il ne peut être compris isolément des luttes professionnelles et idéologiques des champs d'où sont issus les acteurs qui s'y trouvent. Mais dans le même temps, elle permet de considérer la spécificité de cet espace, qui réside dans le fait qu'y a été progressivement promue une vision de l'expertise conçue comme une activité à part entière, avec ses savoirs et savoir-faire particuliers, largement inspirée de l'exemple des *think tanks* américains. C'est bien de stratégies de « revendication d'une compétence »<sup>8</sup> propre, observables dans toute lutte intra et interprofessionnelle, qu'il s'agit. L'accès à la reconnaissance, toujours relative nous le verrons, en tant qu'expert légitime par un Etat conçu ici comme un « trésor public de ressources matérielles et symboliques garantissant les appropriations privées » [Bourdieu, 1989], représente donc un enjeu dans des stratégies de distinction qui s'observent à plusieurs niveaux : par rapport aux chercheurs et universitaires producteurs occasionnels d'expertise ancrés dans le seul champ scientifique d'une part, et entre les entrepreneurs d'expertise eux-mêmes d'autre part. Mais les entrepreneurs d'expertise se trouvent ainsi placés dans une posture ambivalente par rapport à un Etat qu'ils prétendent, sans toujours y croire, concurrencer sur le terrain de

<sup>6</sup> Nous reprenons ici l'expression qu'utilise Zolberg pour critiquer la conception dominante des relations interétatiques qu'ont les théoriciens des relations internationales [Zolberg, 1983].

<sup>7</sup> [Jürgen Habermas, 1973]. Habermas distingue un « modèle décisionniste », dans lequel le politique prime, un « modèle technocratique », comprenant des situations au cours desquelles le personnel politique se réduirait au rôle d'exécutant dans les mains d'une « intelligentsia scientifique », et un « modèle pragmatique », troisième voie idéale « dans laquelle les spécialistes ne sortiraient pas de leur rôle de techniciens proposant des moyens et dans laquelle les fins seraient l'objet d'une large discussion civique inspirant les décisions des responsables politiques « passant commande » aux savants en fonction des « besoins de la pratique ».

<sup>8</sup> Nous reprenons ici l'expression traduite d'Andrew Abbott, qui place « *the claim for jurisdiction* » au cœur des processus d'apparition et de disparition de professions. La richesse de l'approche d'Abbott nous semble justement résider dans la relation qu'elle établit entre le travail d'expertise et la division, du travail. Elle permet notamment de sortir d'une vision exclusivement scientifique de l'expertise en montrant que toutes les professions qui ont réussi à imposer leur existence ont développé une expertise spécifique, [Abbott, 1988].

la production d'expertise internationaliste, mais avec lequel ils entretiennent de forts liens de dépendance. C'est là qu'apparaissent les limites de leurs stratégies. Car si ils peuvent s'appuyer sur certains agents étatiques qui partagent leur croyance dans la nécessité de développer des institutions privées spécifiquement chargées de produire des savoirs internationalistes pour l'action, cette croyance est très inégalement partagée au sein d'un Etat qui dispose d'importants moyens de production d'expertise en interne.

Notre présentation s'articulera en trois temps. Dans un premier temps, nous reviendrons sur la fondation au sein de l'Etat des premiers organismes dédiés à la production d'une expertise internationaliste *policy oriented*. Le Centre de Prospective et d'Evaluation (CPE) du ministère des Armées, créé en 1964 pour fournir l'armature théorique de la stratégie gaullienne de dissuasion, et le Centre d'Analyse et de Prévision (CAP) du quai d'Orsay, fondé en 1974, feront l'objet d'un développement spécifique. Puis nous reviendrons sur la formation d'un espace interstiel de production d'expertise articulé autour de *think tanks*<sup>9</sup> internationalistes privés. L'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), et la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) seront ici privilégiés. Si ces institutions ont toujours mis en avant leur indépendance statutaire vis-à-vis de l'Etat, nous montrerons qu'elles se caractérisent dès l'origine par une dépendance structurelle vis-à-vis des champs étatique et politique. Nous conclurons sur la permanence de la centralité de l'Etat en matière de production de « savoirs pour l'action » sur les questions internationales.

### ***Des savoirs internationalistes d'Etat dans la guerre froide : la création d'organismes de production d'expertise internationaliste au sein de l'Etat dans les années 1960-1970.***

Dans une période caractérisée par ce que l'on a pu qualifier d'idéologie modernisatrice [Dulong, 1997],[Bourdieu, Boltanski, 1973], incarnée par la multiplication des institutions, au premier rang desquelles le Commissariat au Plan, mobilisant tout un ensemble de savoirs au service de l'action publique<sup>10</sup>, telle la prospective alors en plein développement [Guiader, 2002], le domaine des questions internationales n'a pas fait exception. Comme dans d'autres domaines, l'idée d'un « retard français », par rapport aux Etats-Unis notamment, est mise en avant, et exemple est pris sur certains organismes américains en matière de production d'expertise. Car, comme le rappelle Boltanski, la pregnance du modèle américain s'exerce à l'époque sur l'ensemble des classes dirigeantes, y compris ceux, parmi leurs membres, pour qui la reprise partiel du « modèle américain » avait aussi pour fonction de « faire front à la puissance américaine » [Boltanski, 2008, p.61]. Le contexte de la guerre froide a bien sûr joué à plein ici, et c'est d'abord dans le cadre de la réorientation de la politique de défense française que le pouvoir

<sup>9</sup> La notion de *think tank*, historiquement, socialement et géographiquement floue, fait l'objet de redéfinitions permanentes et il serait donc vain d'en chercher une définition substantielle. La catégorie des *think tanks* regroupe des institutions dissemblables sous de nombreux rapports : taille, volume et structure du financement, statut par rapport à l'Etat, degré de professionnalisation, d'engagement idéologique etc. C'est dire que dégager les réalités de ces institutions requiert d'appréhender leur position par rapport aux autres institutions productrices d'expertise, et plus largement au sein des champs du pouvoir. De ce point de vue, la spécificité des *think tanks* ne tient pas tant à leur fonction officielle, qui est de produire des « savoirs pour l'action » plus ou moins ancrés académiquement, et plus ou moins directement orientés vers des pratiques politiques, journalistiques et économiques, qu'à leur prétention à faire de l'expertise une activité spécifique, d'où la place prééminente en leur sein de la figure de l'expert, qui nécessiterait des compétences dont ils seraient les seuls détenteurs. Cette conception renvoie à la structuration de ces institutions hybrides qui, situées aux intermédiaires de différents mondes, mettent en avant cette position, tout en revendiquant l'indépendance statutaire qui est souvent la leur, dans les luttes autour de la définition de l'expertise légitime. Mais cela n'empêche pas que cette étiquette a pu dans l'histoire être accolée, aux Etats-Unis, à des institutions totalement intégrées à l'Etat.

Pour une analyse socio historique de l'apparition des *think tanks* aux Etats-Unis qui remet en question nombres d'idées reçues souvent véhiculées au sujet de ces institutions, voir [Medvetz, 2007].

<sup>10</sup> Pour une vision d'ensemble du développement de ces savoirs, on pourra se référer à [Ihl, Kaluszynski, Pollet, 2003] et [Ihl, 2006].

politique a impulsé la création, au sein du ministère de la Défense, du CPE, organisme faisant office au sein de l'administration de « pôle intellectuel », notion utilisée ici pour caractériser des institutions qui élaborent des cadres théoriques pour l'action, produisent et/ou commandent des travaux de prospective [Massardier, 1996]. Quelques années plus tard sera créé au sein du Quai d'Orsay le CAP, un organisme chargé de remplir des fonctions analogues, avec des visées politiques néanmoins sensiblement différentes qui témoignent des divergences idéologiques traversant le champ du pouvoir d'Etat. L'intérêt du point de vue de notre objet sera surtout de montrer que la création de ces organismes n'a pas fait consensus au sein des administrations concernées, et leur influence a toujours été étroitement corrélée à l'intérêt qu'y portaient, ou non, les décideurs politiques du moment. En introduisant l'idée d'une nouvelle division du travail de production d'expertise au sein de l'administration, ils rentraient directement en concurrence avec le reste des ministères concernés. Leurs promoteurs seront donc toujours perçus comme des marginaux au sein de l'administration, et n'arriveront jamais à institutionnaliser durablement leur conception de l'expertise. Ce n'est donc pas un hasard si ils participeront par la suite à la promotion d'institutions non étatiques de production d'expertise internationalistes.

### ***Le Centre de prospective et d'Evaluation : un think tank d'Etat au service de la politique d'« indépendance nationale »***

Dès son arrivée au pouvoir, De Gaulle entend réorienter la politique étrangère et de défense française. Si il n'a jamais remis en question l'inscription de la France dans l'alliance atlantique, on sait par contre qu'il a souhaité redonner son indépendance au commandement militaire français. Cette politique aboutira au retrait de la France du commandement intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il ne s'agit pas de revenir en détail sur les débats très vifs qu'a provoqués cette politique [Malis, 2005], mais davantage de montrer ce qu'elle impliquait en matière de production de savoirs stratégiques. En décrétant le principe d'une « modernisation de l'armée française » adossée à l'acquisition de la force nucléaire, dont l'usage allait être théorisé dans le cadre de la doctrine de dissuasion, le pouvoir gaulliste a opéré un changement profond de la stratégie officielle, jusque là articulée autour de la doctrine de la « contre-subversion » qui allait être, au moins officiellement, mise de côté [Rigouste, 2009]. C'est justement dans le but d'élaborer cette nouvelle stratégie qu'a été créé en 1964 le CPE, organisme conçu comme un *think tank* d'Etat sur les questions stratégiques. Placé sous l'autorité directe du ministre des Armées Pierre Messmer, le CPE était destiné à « prendre la mesure des enjeux stratégiques à long terme du pays et de l'évolution du contexte international pour fournir une aide à la décision » [Frison Roche, 2005]. Il s'agissait de s'inspirer du *Policy Planning Staff* américain, *think tank* intégré à l'administration chargé de réfléchir à l'évolution à long terme des problèmes de défense. Le CPE a de fait eu pour fonction majeure d'élaborer la stratégie française de dissuasion<sup>11</sup>, qui sera fixée dans un *live Blanc* en 1972.

L'expérience du CPE témoigne de la difficulté des organismes de ce type à acquérir une réelle reconnaissance au sein d'administrations enclines à percevoir ce type de structures comme des concurrentes. Car si le CPE et ses membres ont pu exercer une influence réelle sur la politique de défense française<sup>12</sup>, c'est parce qu'il recevait toute sa légitimité du pouvoir politique. Il n'en déclinera pas moins rapidement après 1972, jusqu'à son remplacement en 1982 par un Groupe de Planification et d'Études Stratégiques (GrouPES) moins influent, qui sera lui-même transformé en 1992 en une Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) dont nous mesurerons plus loin l'importance en ce qui concerne notre objet. Cette suppression ne peut s'expliquer que parce que la croyance en la nécessité de maintenir des organes intégralement voués à la réflexion stratégique n'a jamais été partagée par une majorité des acteurs militaires<sup>13</sup>. Les membres du CPE, vus comme autant de militaires-intellectuels, étaient ainsi perçus comme

<sup>11</sup> Pour une synthèse des politiques de défense sous la 5e République, voir [Valentin, 1995].

<sup>12</sup> Qui a dépassé sa seule existence, puisqu'il est admis que depuis lors la remise en question de la doctrine de dissuasion représenterait un tel coût pour les décideurs politiques qu'ils doivent, au moins officiellement, s'inscrire dans le « jeu du consensus » qui l'entoure [Dobry, 1986].

<sup>13</sup> Revenir sur les raisons profonde de cette méfiance nous éloignerait trop loin. On se contentera de préciser que dans un contexte de reprise en main de l'institution militaire par le politique après la guerre d'Algérie, un organisme de ce poids directement rattaché au ministre avait toutes les chances d'être mal accueilli. En outre, l'arrivée de militaires théoriciens

des hétérodoxes au sein de l'Armée. Ces militaires intellectuels n'ont pu bénéficier d'opportunités d'ascension professionnelle en dehors de la fenêtre d'opportunité des années 1960<sup>14</sup>, et ce n'est pas un hasard si Lucien Poirier, le plus éminent d'entre eux, intégrera la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, ancêtre de la FRS, à la fin de sa carrière militaire. La trajectoire professionnelle de Lucien Poirier, principal stratégiste au sein du CPE, met en lumière les contraintes rencontrées par ces militaires producteurs d'expertise<sup>15</sup>.

Né en 1918, Lucien Poirier sort de Saint-Cyr lorsque éclate la guerre. Il compensera la frustration de cinq années de captivité en les mettant à profit pour travailler ses « humanités » qui, comme il le rappelle avec insistance, faisaient « encore » partie du bagage intellectuel des jeunes officiers à l'époque. C'est aussi durant cette période qu'André Beaufre, « futur maître de l'école française de stratégie », l'initiera à cette spécialité. Il connaît une carrière modeste jusqu'à ce que Pierre Messmer l'intègre au CPE. Une seconde carrière débute alors, durant laquelle le « lieutenant-colonel de l'armée de terre, [qui aurait pu] végéter au deuxième bureau de l'état-major des armées », va se retrouver au cœur de l'élaboration de la doctrine française de dissuasion. Mais cette ascension se sera opérée en marge des hiérarchies militaires, le CPE étant directement dirigé par le pouvoir politique, « un peu comme les *think tanks* américains [...] », [avec une équipe] indépendante des hiérarchies militaires, qui ne dépendrait que de lui, dont l'avancement de carrière des membres serait directement réglé par lui. [Par rapport à la hiérarchie], nous étions tout puissants au CPE ». Ceci explique que Poirier a pu valoriser son expertise. Il n'en aura pas moins toujours été perçu comme un marginal par les militaires, voire par les ingénieurs du centre qui percevaient la question nucléaire sous un angle exclusivement technologique. Or selon lui, la programmation ne pouvait être élaborée sans une stratégie fondée théoriquement. Accueilli « assez fraîchement » par l'équipe du CPE, il sera légitimé par le retour, annotée favorablement par De Gaulle, de sa note *Missions et tâches des Forces armées dans l'avenir prospectif*, qui allait devenir l'un des socles de travail du centre. Il explique ce succès par sa maîtrise des savoirs classiques, mais aussi de la prospective : « j'avais lu les livres de Gaston Berger et de son équipe, voyez-vous, puis la praxéologie m'intéressait, donc j'étais un peu armé pour cela ». Lucien Poirier travaillera jusqu'en 1971 au sein du CPE, « à l'abri de la hiérarchie et des «emmerdements» ». Promu in extremis général sur intervention du ministre, et à la condition de prendre sa retraite dans les six mois, il quitte l'armée en 1974. Par la suite, il publiera de nombreux ouvrages sur la stratégie nucléaire, diffusera son savoir à travers des cours dans des écoles militaires ou à l'université, tout en étant un acteur central de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, créée en 1972.

### ***Le Centre d'Analyse et de Prévision du Ministère des Affaires Etrangères***

En 1973 est créé, auprès du ministre des Affaires Etrangères, le CAP. Dirigé directement par le ministre et ayant pour fonction officielle d'« effectuer des analyses des problèmes internationaux » [Kessler, 2005], le CAP était tout comme le CPE inspiré de l'exemple du *Policy Planing Staff* américain. Il partage avec le CPE d'avoir suscité la méfiance au sein de son ministère de rattachement et d'être très dépendant de l'intérêt porté, ou non, par les décideurs politiques. La création du CAP, qui n'allait pas de soi, tout comme son rattachement direct au ministre, ont constitué dès les origines des enjeux de

transformant les doctrines a été vue par les orthodoxes, pour qui la participation à des combats classiques constitue un principe supérieur de légitimité professionnelle, comme une menace de déclin des doctrines et armements traditionnels. Enfin, l'influence des Ingénieurs de l'Armement, civils, au sein d'une institution à laquelle ils ont fourni tous ses directeurs, n'a pas arrangé les choses.

<sup>14</sup> Parmi les principaux stratégistes du nucléaire, les quatre « cavaliers de l'apocalypse », les généraux Poirier, Gallois, Ailleret et Beaufre, seul Charles Ailleret connaîtra une carrière prestigieuse puisqu'il sera chef d'Etat-major général de la Défense nationale de 1962 à sa mort, en 1968. Mais cette nomination devait là encore beaucoup au contexte politique.

<sup>15</sup> La restitution de cette trajectoire repose largement sur l'entretien que nous avons réalisé avec le général Poirier le 19 février 2007. Les passages entre guillemets renvoient à des citations directes.

conflits<sup>16</sup>, et « à ses débuts, il a été considéré comme un corps étranger par le ministère » [Kessler, 2005]<sup>17</sup>. Ainsi, Samy Cohen note dès 1982 qu' « il est le seul service qui doit constamment renouveler la preuve de son « utilité », montrer qu'il apporte quelque chose de supplémentaire par rapport aux services traditionnels » [Cohen, 1982]. Le CAP a donc toujours été très dépendant du soutien politique et, de fait, « ses périodes fastes furent celles où le directeur fut membre du cabinet et accessoirement celles où les contacts officieux étaient très étroits entre le directeur du CAP, le ministre et son cabinet » [Kessler, 2005]. Et si le centre a donné à voir une certaine stabilité institutionnelle, puisqu'il existe toujours, ceci ne doit pas nous amener à occulter les difficultés qu'il a connues, étant confronté à un projet de suppression pure et simple au tournant des années 1990.

Il est plus difficile ici de mesurer l'influence d'un organisme qui n'a pas été attaché à une réorientation aussi profonde de la politique étrangère que ne l'a été le CPE. Les analystes comme les acteurs du CAP, au premier rang desquels Thierry de Montbrial, qui l'a dirigé de 1973 à 1979 et qui joue depuis lors un rôle incontournable dans l'espace de production d'expertise internationaliste en tant que directeur de l'IFRI, s'accordent pour considérer que l'influence du centre n'a jamais retrouvé son niveau des années 1970, période au cours de laquelle cet organisme était « en lien quasi direct avec le Secrétariat général de l'Elysée »<sup>18</sup>. Si ce lien a été si important à l'époque, c'est notamment parce que le président Giscard d'Estaing s'est appuyé sur les travaux produits en son sein pour étayer les réorientations sensibles auxquelles il songeait, sans nécessairement les avoir menées à leur terme pour des raisons sur lesquelles il serait trop long de revenir ici, en matière de politique étrangère. Celles-ci s'illustrent par exemple dans les réflexions portant sur les réorientations de la doctrine de dissuasion telle qu'elle avait été conçue par les gaullistes. Ainsi, reprenant en cela les grandes lignes de l'argumentaire développé dès l'époque du « grand débat » par Raymond Aron, qui faisait alors office de chef de file intellectuel des « atlantistes » [Malis, 2005], le CAP va travailler sur la question de l' « option européenne » en matière de dissuasion, qui consistait en un élargissement de la « sanctuarisation » de l'échelle nationale à l'échelle européenne<sup>19</sup>. Si elle n'a pas été officiellement inscrite dans la doctrine française de dissuasion, « l'option européenne », qui présente l'avantage d'ouvrir la porte à une remise en question du noyau dur de l'orthodoxie gaulliste tout en contrebalançant l'idée impopulaire d'un « réalignement atlantique », est depuis lors mobilisée par tout les partisans d'une remise en question de cette orthodoxie [Dobry, 1986]<sup>20</sup>.

Par-delà des divergences idéologiques qui traversent toujours, sous des formes changeantes, l'ensemble de l'espace de production d'expertise internationaliste, la CPE et le CAP ont en commun d'avoir inauguré un nouveau degré de division du travail au sein de leurs ministères respectifs, en introduisant l'idée, sans cesse à relégitimer, de la nécessité pour ces administrations de disposer d'organes spécifiquement chargés de produire des savoirs internationalistes pour l'action. Cette période a été favorable au développement de savoirs internationalistes hybrides. Et nombre d'experts de cette première génération apporteront leur soutien, quand ils n'y prendront pas directement part, aux initiatives des années 1970, qui vont participer de la formation d'un espace intersticiel de production d'expertise.

### ***La formation d'un espace intersticiel de production d'expertise internationalistes depuis les années 1970.***

<sup>16</sup> Pour une énumération des tentatives avortées de création d'un organisme du type de CAP avant 1973, voir [Cohen, 1982].

<sup>17</sup> Thierry de Montbrial rappelle cette expérience initiale : « Nous nous sommes beaucoup battus pour défendre [le principe du rattachement au ministre] qui n'allait pas de soi. La tendance du système était évidemment de récupérer le CAP et de rompre le lien direct avec le ministre ». Citation extraite des actes de la conférence sur *Le débat de politique étrangère française, 1974-2004*, tenue à l'occasion du trentième anniversaire du Centre d'Analyse et de Prévision, le 9 juillet 2004. Les actes sont disponibles sur le site internet du CAP.

<sup>18</sup> *Le débat de politique étrangère française, 1974-2004, op.cit.*, p.13

<sup>19</sup> Thierry de Montbrial rapporte ainsi : « [...] quand nous avons introduit l'idée de sanctuarisation élargie, c'était justement pour donner une dimension européenne à la protection nucléaire. [...] les gaullistes ont très mal réagi. En tous les cas la bataille a fait rage (je ne citerai pas de noms). Nous étions accusés d'atlantisme, le pire péché à l'époque », *Le débat de politique étrangère française, 1974-2004, op.cit.*, p.44.

<sup>20</sup> Notons que pour justifier le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, Nicolas Sarkozy a insisté sur le fait que cette rupture est censée s'inscrire dans le projet de développement d'une politique européenne de défense.

La période s'ouvrant dans les années 1970-1980 va être marquée par la création de *think tanks* privés, inspirés d'un « modèle américain » par ailleurs largement idéalisé, qui vont ancrer cette figure institutionnelle en France, et surtout participer de la formation d'un espace interstiel de production d'expertise. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), créée en 1997 à partir d'une Fondation pour les Etudes de Défense Nationale (FEDN) qui existait depuis 1972, à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), apparu en 1979, et à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) fondé en 1990. Cette recomposition du monde l'expertise internationaliste renvoie à une série de raisons, que nous ne ferons qu'évoquer ici en préambule, qui en venant s'ajouter aux acquis évoqués plus haut, ont constitué autant d'éléments favorables à une montée en puissance de la figure de l'expert. Il faudrait en effet pour être complet revenir sur des facteurs tels que la croissance démographique du monde universitaire dans les années 1960 et 1980, qui a favorisé une remise en question des normes académiques traditionnelles dans divers lieux du champ de production scientifique [Bourdieu, 1984], [Faure, Soulié, 2006]. Le domaine des questions internationales au sens large n'a pas échappé à cette règle, avec la multiplication de formations de troisième cycle autour des relations internationales, des questions de défense etc. Une sociologie approfondie des organismes précités, que nous n'opérerons pas ici, montrerait qu'un nombre important de personnes qui y travaillent sont issues de ces formations. De même, l'apparition d'organismes privés de production de savoirs pour l'action, qui témoigne de la montée de la figure de l'expert, est inséparable de la recomposition plus large des modes d'interventions des intellectuels dans l'espace public [Sapiro, 2009]. Il faudrait enfin montrer tout ce que la figure de l'expert doit à l'affirmation comme idéologie dominante du néo-libéralisme, idéologie politique enclue à prôner une gouvernance « apolitique » fondée sur le savoir, [Denord, 2007], [Boltanski, Chiapello, 1999]. Au final, comme nous l'avons rappelé en introduction, dévoiler l'ensemble des logiques de fonctionnement de cet espace interstiel supposerait de revenir sur ses recompositions depuis les années 1970, et sur sa position actuelle à l'intersection des champs médiatique, étatique, académique et économique.

Nous nous limiterons ici à dégager les dynamiques de fonctionnement de cet espace dans la zone où il a initialement pris son essor. Il s'agira de restituer tout ce qui, dans les trajectoires de leurs promoteurs, et leurs modes de financement, relie les *think tanks* au champ politico-étatique, et plus particulièrement aux institutions décrites plus haut. Cette proximité constitue une arme dans les luttes pour l'accès aux ressources que constituent notamment les commandes publiques d'expertise, mais qui ont aussi pour enjeu la définition de l'expertise légitime, qui opposent les *think tanks* entre eux d'une part, mais aussi à d'autres producteurs d'expertise, davantage ancrés dans le champ scientifique. Mais au final, les *think tanks* se trouvent placés dans une posture ambivalente vis-à-vis d'un Etat dont ils tirent une bonne part de leurs ressources matérielles, mais qui a conservé dans ce domaine une place prépondérante en matière de production d'expertise, et au sein duquel la nécessité de développer des instituts de ce type n'est pas unanimement partagée.

### ***Une forte proximité vis-à-vis du champ politico-étatique mise au service de stratégies entrepreneuriales en matière d'expertise.***

La proximité des trois principaux *think tanks* internationalistes vis-à-vis du champ politico-étatique apparaît d'abord dans les trajectoires de leurs promoteurs. Trois exemples attireront ici notre attention, à savoir Thierry de Montbrial, fondateur et directeur de l'IFRI, Pascal Boniface, fondateur et directeur de l'IRIS, et François Heisbourg, qui a dirigé la FRS de 2001 à 2005. En dépit de ce qui les sépare, de manière assez marquée en ce qui concerne le cas de Pascal Boniface, qui par exemple n'est pas diplômé d'une grande école et a effectué un parcours universitaire, ce qui le rend plus étroitement dépendant de ses seules connaissances dans le monde politique, ils ont en commun d'avoir eu des trajectoires caractérisées par leur multipositionnalité. Elles leur ont permis de tisser des relations au sein du champ politico-étatique, mais aussi, au moins pour deux d'entre eux, au sein du champ économique. Tous trois ont exercé dans des cabinets ministériels, et interviennent régulièrement dans les médias, quoique d'une manière très ciblée, voire élitiste, chez Thierry de Montbrial, là où Pascal Boniface fait montre d'un certain activisme médiatique. On notera aussi que le fait que François Heisbourg, et surtout

Thierry de Montbrial, qui l'a dirigé à ses débuts, ont appartenu au CAP confirme l'importance de prendre en compte la phase initiale de création de pôles intellectuels au sein de l'administration. Et si Pascal Boniface n'a pas directement appartenu à un de ces organismes d'Etat, il n'en a pas moins commencé sa carrière universitaire au sein d'un laboratoire spécialisé sur les questions de désarmement qui a été créé en 1971 par Pierre Dabézies, un ancien militaire présentant une trajectoire sur de nombreux points similaire à celle des « intellectuels militaires » évoqués plus haut<sup>21</sup>.

Au final, si les trois divergent en ce qui concerne la structure et le volume du capital qu'ils détiennent, ils se rejoignent sur leur croyance commune en la nécessité de développer des institutions privées spécifiquement chargées de produire des savoirs internationalistes pour l'action. Ils participent donc de la formation d'un espace interstiel de production d'expertise internationaliste. Leurs stratégies incluent notamment la mise en avant permanente d'un parcours « atypique » fondé sur une multipositionnalité qui, pour n'être pas exceptionnelle dans ces régions de l'espace social, n'en représente pas moins la ressource principale d'acteurs qui, cumulant certes les fonctions, mais souvent à des postes de second rang, ont aussi pour caractéristique d'être situés dans les régions dominées du champ du pouvoir. Ils tentent donc de s'appuyer sur cette position intersticielle, tout en visant par là-même à la renforcer, pour revendiquer une compétence spécifique reposant sur la maîtrise de différents types de savoirs et savoir-faire, qui témoignerait de surcroît d'une capacité à s'extraire des différentes formes de « corporatismes » dénoncées comme autant de conservatismes.

Directeur et fondateur de l'IFRI, Thierry de Montbrial, né en 1943 d'un père Inspecteur général de la Banque de France, est polytechnicien (1965), docteur en économie de Berkeley (1969). Professeur à l'Ecole Polytechnique (1974-1995), puis au conservatoire National des Arts et Métiers (depuis 1995), il dispensera également pendant longtemps le cours de « questions internationales » à l'ENA. Il débute sa carrière d'expert au sein du Commissariat général du plan (1970-73)<sup>22</sup>, où il affirme son inscription dans la filiation sociologique et idéologique des « modernisateurs » des années 1950-60. Il participera à la création, en 1973, du Centre d'Analyse et de Prévision (CAP) qu'il dirigera jusqu'en 1979. Membre du comité de rédaction du « club barriste » qu'était alors la revue *Commentaire* [Rieffel, 1993, pp.252-260], il mettra à profit ce passage au CAP pour renforcer ses liens avec les élites giscardIennes, qui le soutiendront symboliquement et financièrement lorsque, récupérant le socle institutionnel d'un Centre d'Etude et de Politique Etrangère (CEPE)<sup>23</sup> moribond et intégrant le Groupe d'études et de recherches des problèmes internationaux (GERPI) mis en place par Raymond Aron<sup>24</sup> à l'EHESS, il créera l'IFRI en 1979. C'est aussi à partir du CAP qu'il pourra obtenir ses droits d'entrée au sein d'organisations phares de « l'internationale de l'establishment » [Dezalay, comme le *Groupe de Bilderberg* et la *Commission Trilatérale*<sup>25</sup>, ce capital relationnel international s'observant également à son appartenance au comité de rédaction de *Foreign Policy*, revue éditée par le *Carnegie Endowment for International Peace*, l'un des plus anciens *think tank* américain. Il pourra mobiliser ces réseaux pour faire de « son institut » un lieu de rencontres entre personnalités internationales de premier plan<sup>26</sup>, mais également pour obtenir une

<sup>21</sup> Autre militaire hétérodoxe, il quitte l'armée à la fin des années 1960 avec le grade de colonel, puis passe l'agrégation de droit public et de science politique et devient professeur à Paris 1. En créant le CEPODE, il va s'affirmer comme un passeur entre les mondes universitaire et militaire. Proche de Chevènement, des cabinets ministériels duquel il fera partie, il sera élu député en 1981 sur une liste « gaulliste de gauche ». A la suite de l'invalidation de l'élection, il est « dédommagé » par un poste d'ambassadeur au Gabon (1982-1987). A son retour, il s'investira à nouveau directement dans l'espace des *think tanks* en devenant président de la FEDN de 1990 à 1993

<sup>22</sup> Au sein duquel il participera, avec d'autres, de l'imposition de la référence néo-libérale, [Denord, 2007, p.272]

<sup>23</sup> Crée dans les années 1930 autour du Quai d'Orsay, le Centre d'Etude et de Politique Etrangère n'a jamais dépassé une audience confidentielle.

<sup>24</sup> Qui sera membre du premier conseil d'administration de l'IFRI.

<sup>25</sup> Sur le rôle de la *Commission trilatérale*, que De Montbrial a quittée en 2002, voir notamment [Gill, 1991].

<sup>26</sup> Pour une idée de la notoriété des personnalités invitées à l'IFRI, voir les rapports d'activités et les documents tels que la brochure anniversaire de l'organisme, *L'institut français des relations internationales, 1979-1999*, IFRI, 1999.

donation de la Fondation Ford. De même, il n'aura de cesse d'activer ses relations au sein du grand patronat français afin d'obtenir des ressources pour l'IFRI<sup>27</sup>. Pour ce représentant de la longue tradition des sciences de gouvernement, la consécration viendra en 1992 avec une élection, dont on sait ce qu'elle doit aux « dispositions éthico-politiques » [Bourdieu, 1984], à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, institution séculaire conçue pour produire des « sciences pour l'action » [Delmas, 2006]. Enfin, Thierry de Montbrial a été éditorialiste au journal *Le Figaro* (1989-2001), avant de devenir en 2002 éditorialiste associé au journal *Le Monde*. Seul l'accès à de hautes responsabilités politiques manque à sa carrière puisque l'échec de Raymond Barre, qu'il soutenait lors des élections présidentielles de 1988, l'a privé d'un poste ministériel qui, selon des sources informées et concordantes, lui était promis.

Né en 1949, fils de diplomate, François Heisbourg est diplômé de l'IEP de Paris et énarque (1977). Membre du CAP de 1978 à 1979, il devient premier secrétaire de la mission permanente de la France auprès de l'ONU (1979-1981), avant d'intégrer la cabinet du ministre de la Défense Charles Hernu pendant trois ans. Il travaillera ensuite à la direction des affaires internationales de Thomson SA (1984-1987) et en tant que directeur du développement stratégique de Matra Défense (1992-1997), après un intermède à la direction de l'Institut International d'Etudes Stratégiques de Londres (IISS) (1987-1992), qu'il présidera ensuite à partir de 2001, vivant ainsi l'épisode controversé au cours duquel cet institut produira à destination de Tony Blair une étude certifiant la présence d'armes de destruction massive en Irak. Egalement passé à la tête de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales (IHUE) de Genève (1998-1999), il dirige de 2001 à 2005 la Fondation pour la Recherche Stratégique, au sein de laquelle il exerce toujours en tant que « conseiller spécial ». Depuis le début des années 2000, il intervient fréquemment dans les médias en tant qu'expert.

Directeur et fondateur de l'IRIS, né en 1956 de parents employés de banque, Pascal Boniface effectue sa thèse de droit international, à Paris 13, sur les questions de désarmement, à un moment où celles-ci prennent une importance politique croissante. Rattaché au Centre d'Etude et de Recherches sur le Désarmement<sup>28</sup> (CEREDE) de Paris 1 (1979-1982), puis à l'Institut National de Défense<sup>29</sup> (INED) (1982-1986), il offre une trajectoire universitaire qui s'inscrit dans l'apparition, au tournant des années 1970-80, des « études stratégiques » à l'université, qui produira une première génération de diplômés qui se heurteront à la non reconnaissance de cette spécialité. Si il obtient un poste de maître de conférence à Paris 13 en 1985, il échouera plusieurs fois à obtenir le grade de professeur. Membre du Parti socialiste (PS)<sup>30</sup>, il devient en 1986 assistant parlementaire, période qui se révélera « extrêmement enrichissante » pour lui, notamment en terme d'acquisition de relations dans le monde politique<sup>31</sup>. En 1988 il entre comme conseiller technique au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, puis dans celui de Pierre Joxe, postes qui lui permettront d'acquérir une connaissance des attentes des décideurs en matière d'expertise, mais seront aussi l'occasion de réaliser ce qui le sépare de l'élite du champ politico-administratif : « déjà à l'époque, c'était rarissime d'être dans un cabinet sans être énarque, les gens qui étaient là n'avaient ni mon profil social ni mon profil professionnel, j'ai eu un choc culturel ». Sans perspective d'ascension<sup>32</sup>, il quitte le cabinet de Chevènement en 1989 « avec une subvention de 20 000 francs » pour créer l'IRIS. Après son passage par le cabinet de Joxe, il travaillera à pérenniser « son institut », en s'appuyant dans un

<sup>27</sup> L'exemple le plus significatif est la levée de fonds opérée auprès de nombreuses entreprises du Cac 40 qui, cumulée à la donation initiale de la Fondation Ford, a permis à l'IFRI d'acquérir son propre immeuble en 1995. Une plaque disposée dans le hall d'entrée de l'institut énumère l'ensemble des contributeurs.

<sup>28</sup> Créé par Jean-Pierre Cot, professeur d'université et homme politique.

<sup>29</sup> Issu de la fusion entre le CEREDE et le Centre d'Etude des Politiques de Défense (CEPODE), créé en 1971 à Paris 1 par Pierre Dabézies.

<sup>30</sup> Qu'il quittera en 2003 sur fond de désaccord avec la position de ce parti sur le conflit israélo-palestinien.

<sup>31</sup> A l'assemblée, « j'ai connu plein de monde, y compris à droite, il y avait une ambiance extraordinaire au sein du groupe ». Entretien avec Pascal Boniface, le 15 janvier 2008.

<sup>32</sup> « J'avais fait le tour, je ne voyais pas vraiment d'évolution, je ne pouvais pas devenir conseiller diplomatique, j'en avais marre d'être adjoint, et l'autre poste qui aurait pu m'intéresser, celui de chargé de relations avec le parlement, était déjà pris ». *Ibid.*

premier temps sur la croissance de demande d'expertise issue de la création, en 1992, de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS). Après ses premières apparitions télévisuelles lors de la guerre du Golfe en tant que « directeur de l'IRIS », Pascal Boniface va progressivement acquérir une forte notoriété médiatique. A partir du début des années 2000, il exerce des fonctions journalistiques, devenant éditorialiste dans plusieurs journaux et magazines français et étrangers comme *Témoignage Chrétien*, *Challenges*, *La Vanguardia (Espagne)*, *L'Economiste maghrébin (Tunisie)*, *Al-Ittihad (Emirats arabes unis)*, et animateur de *Questions internationales*, émission hebdomadaire diffusée sur *Radio Orient*.

Ces trajectoires leur ont permis, entre autres, d'acquérir une vision commune à celle développée du côté des pôles intellectuels de l'administration en matière de questions internationales. Moins que d'une adaptation stratégique et circonstanciée à la demande, c'est bien d'un partage des schèmes de perceptions des enjeux internationaux qu'il s'agit. Ils utilisent les mêmes « éléments de langage », les mêmes outils théoriques, largement puisés dans la tradition des Relations Internationales<sup>33</sup>, que ceux utilisés au sein d'organismes comme le CAP ou la Délégation aux Affaires Stratégique (DAS)<sup>34</sup>. Bref, ils partagent avec ces institutions une même conception de ce qui fait problème en matière de questions internationales et de la manière de présenter ces problèmes. C'est ainsi que ces instituts insistent en outre sur leur capacité à suivre l'agenda politico-médiatique, à être « branché sur le politique », à « s'adapter aux évolutions du monde », la fin de la guerre froide amenant ainsi un institut comme l'IFRI à une « réévaluation complète à la fois de ses thématiques et de ses problématiques »<sup>35</sup>. Car c'est bien un rôle de reproducteurs et de commentateurs d'une idéologie dominante sur les questions internationales, articulée autour des schèmes tels que la « gouvernance globale », l'« ordre/désordre mondial », le « choc/dialogue des civilisations », « le terrorisme international » etc., qu'endorssent les experts de *think tanks*<sup>36</sup>. Si ce rôle apparaît dans leurs interventions médiatiques, il se donne à voir également dans les publications périodiques que prennent en charge ces instituts, et qui constituent autant de lectures obligées dans les écoles du pouvoir<sup>37</sup>, et dans le contingent important d'enseignants que ces instituts, et plus particulièrement l'IFRI et la FRS, fournissent à Science Po, l'ENA l'Ecole militaire etc.

Cette maîtrise des schèmes dominants dans le champ du pouvoir est un premier élément de distinction pour ces instituts, qui entendent par là être les seuls à être en mesure de produire un savoir utile, car potentiellement directement utilisable au sein du champ étatique. Afin de mettre davantage en avant leurs compétences propres, ils mobilisent, notamment dans le cadre des entretiens, mais aussi dans leur brochures de présentation, cette figure repoussoir qu'est l'« université », vue comme un bloc homogène. Et tout en puisant dans le monde scientifique, des éléments symboliques propre à produire des effets de science, comme les taxinomies professionnelles, ils dénient toute compétence aux chercheurs « classiques » en matière d'expertise internationalistes. Entretenant un amalgame entre l'absence d'une discipline « Relations internationales » institutionnalisée en France [Chaouad, Ragaru, 2002] et l'absence de recherche sur les questions internationales en général, les *think tanks* entendent combler un manque en reprenant cette dénomination. Plus, en raison de son « cloisonnement » et de son « amateurisme », le

<sup>33</sup> Il faudrait ici revenir en détail sur le contexte de création de cette discipline après la guerre aux Etats-Unis, sous la houlette de la Fondation Rockefeller notamment. On se contentera de noter, de manière très lacunaire, qu'elle est largement tributrice du contexte de la guerre froide et se caractérise avant tout par son hétéronomie. Sur ce point, lire notamment [Guilhot, 2008]. Sur le poids des Etats-Unis dans cette discipline, voir [Smith, 2002] et [Walker, 1993]. Enfin, précisons qu'il aurait également fallu revenir en détail dans la première partie de ce travail sur « les stratégies d'import-export de nouvelles formes de divisions du travail scientifique et de découpages de la réalité, comme les « aera studies » ou la « politique étrangère », qui ont au début de la guerre froide été partie prenante d'un « travail de reformulation théorique des formes traditionnelles de connaissance sur les relations interétatiques ». Ce point fait justement l'objet d'une communication, d'où sont extraites ces citations, de Nicolas Guilhot et d'Antonin Cohen dans la section thématique 18 du présent congrès.

<sup>34</sup> Organisme qui, rappelons-le, remplace désormais le CPE au ministère de la Défense.

<sup>35</sup> *L'institut français des relations internationales, 1979-1989, op.cit*, p.31.

<sup>36</sup> Pour une analyse de la circulation de ces schèmes voir par exemple [Bigo, 1995]. Ces principes de classement essentialistes ont, entre autres, pour intérêt de permettre de produire un discours très généraliste sur des objets dont l'analyse exige plus de temps et de compétences spécifiques dès qu'ils s'agit de les replacer dans leur contexte historique et social. C'est pourquoi les experts membres de *think tanks* peuvent, à bien des égards, être qualifiés d'« experts généralistes ».

<sup>37</sup> Au sujet de l'ENA, Jean-Michel Eymeri cite, entre autres, l'exemple du Ramsès, annuaire produit par l'IFRI. [Eymeri, 2001].

monde universitaire est ainsi présenté comme l'un des responsables du « retard français » en matière d'expertise<sup>38</sup>, et les promoteurs de *think tanks* y opposent un « professionnalisme » résidant dans une capacité à répondre aux attentes des commanditaires fondée sur une capacité à articuler compétences intellectuelles, sociales et entrepreneuriale, ou organisationnelles. C'est donc toute une qualité de gestion, d'organisation de « rencontres » entre personnalités diverses, une capacité à savoir « se vendre », bref un savoir-faire entrepreneurial et logisticien contrastant avec l'« amateurisme de l'université », que revendiquent les responsables de *think tanks*.

Cette vision n'en repose pas moins sur un coup de force symbolique, dans le cadre d'une concurrence qui existe bel et bien avec le monde scientifique. Car de nombreux chercheurs peuvent bien sûr mettre en avant des compétences sur les questions internationales. Mais la majorité d'entre eux considèrent que l'objet international ne nécessite pas, au contraire, le développement d'une conceptualisation spécifique, et utilisent les outils classiques de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie, des sciences politiques etc. D'où l'absence de la reconnaissance des relations internationales en, tant que discipline en France. Plus, un certain nombre d'entre eux, comme le montre l'exemple du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI), qui bénéficie d'une part non négligeable des commandes étatiques d'expertise, ont su, parfois par choix mais aussi par nécessité, se positionner sur le marché d'expertise. Et si il serait trop long de détailler les raisons de la reconnaissance relative dont ils bénéficient au sein d'institutions comme la DAS ou le CAP, affirmons néanmoins qu'elles reposent largement sur la détention d'une compétence scientifique qui fait partiellement contrepoids aux ressources mondaines des experts de *think tanks*. Confirmant que les situations contractuelles n'aboutissent pas nécessairement à la production de travaux hétéronomes [Delmas, 2001], c'est une définition de l'entrée en expertise revendiquée comme résultante de la maîtrise d'un savoir produit de manière autonome que développent ces chercheurs. En d'autres termes, là où les *think tanks* produisent *directement* un « savoir pour l'action » assimilé à la recherche, ils revendentiquent une expertise élaborée dans le cadre d'une séparation des rôles, observable par exemple au cours de la phase de construction de l'objet de l'étude commandée —pendant laquelle ils tendent à remettre davantage en question les sujets établis que les experts de *think tanks*—, et réinvestissent les gains des contrats d'expertise dans des travaux de recherche scientifique, particulièrement onéreux dans ce domaine<sup>39</sup>.

Au final, les raisons pour lesquelles l'IFRI, la FRS et l'IRIS captent la majorité des ressources financières d'origine publique dévolues à ce type d'activité ne résident pas dans le fait que ces institutions seraient les seules productrices de savoirs internationalistes. Elles se trouvent davantage dans les stratégies développées par ces organismes pour capter des ressources dont elles sont extrêmement dépendantes<sup>40</sup>. Ces stratégies sont bien sûr intimement liées aux trajectoires des entrepreneurs d'expertise. Par exemple, l'IFRI, créé on l'a vu avec le soutien du premier ministre de l'époque dont Thierry de Montbrial était proche, bénéficie depuis lors d'une subvention annuelle sur les fonds propres du premier ministre, qui s'élevait en 2007 à 1,5 millions d'euros. L'IRIS a bénéficié d'une subvention analogue de 216 000 euros pour la même année<sup>41</sup>. L'exemple des contrats d'étude passés par la DAS est emblématique des stratégies développées par les instituts. Car si l'IFRI, la FRS et l'IRIS sont les trois instituts qui obtiennent le plus de contrats d'expertise auprès de la DAS, qui dispose du principal budget

<sup>38</sup> Citation extraite de la brochure anniversaire de l'IFRI, *L'institut français des relations internationales, 1979-1999*, IFRI, 1999. *L'institut français des relations internationales, 1979-1989*, p.6.

<sup>39</sup> Créé en 2003, sous l'impulsion notamment de Jean-François Bayart, Directeur de recherche au CNRS-CERI, par un groupe de chercheurs issus du CERI et de Paris 1, le Fond d'Analyse des Sociétés Politiques (FASOPO) illustre cette posture. Son « principal objectif est de contribuer à une meilleure connaissance des sociétés politiques, à un moment où la contractualisation croissante de la recherche tend à négliger l'analyse de ces dernières pour favoriser l'étude des relations internationales et de la “gouvernance globale”, [et que sa] méthodologie est celle de la sociologie historique du politique et de l'économique », et le FASOPO utilise les gains de travaux d'expertise pour financer des travaux de recherche autonome. Cf. [www.fasopo.org](http://www.fasopo.org).

<sup>40</sup> La part des financements publics dans les budgets va d'environ 50 % pour l'IFRI, qui peut s'appuyer, grâce aux relations dont dispose Thierry de Montbrial au sein du grand patronat, sur davantage de dons ou de partenariats privés, à plus de 80 % pour la FRS. L'IRIS, qui a développé une lucrative formation privée par l'intermédiaire de l'Institut Privé de Relations Internationales et Stratégiques (IPRIS), se situe dans une position intermédiaire. Mais le flou entretenu autour du détail de leurs budgets par les instituts, qui veillent à paraître le plus « indépendants » possible vis-à-vis de l'Etat, rend délicat l'établissement de données catégoriques. Les budgets de ces trois instituts sont d'environ 1,5 millions pour l'IRIS à 5 millions pour l'IFRI.

<sup>41</sup> Rapport fait au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2007 (n°3341), par le député Gilles Carrez.

en la matière, ce n'est pas tant en raison d'une supposée inexistence d'autres sources d'expertise, mais bien grâce aux relations tissées entre ces instituts et le principal organisme de prospective du ministère de la Défense. En d'autres termes, les nombreux entretiens que nous avons effectués avec des acteurs de la DAS ou des trois instituts indiquent que l'octroi des études ne s'effectue pas nécessairement sur les seuls critères de la compétence supposée de l'expert en charge de cette étude<sup>42</sup>. Sur ce plan, comme nous l'avons rappelé en introduction, les compétences valorisées dans le monde de l'expertise internationalistes ne sauraient se limiter à « la détention d'un savoir éprouvé », et renvoient aussi, comme dans la plupart des secteurs faiblement professionnalisés, à la détention d'un capital social [Bourdieu, 1979, p414]. Et une sociologie plus fine des instituts, c'est-à-dire ne s'arrêtant pas à leurs seuls directeurs, indique que ce critère est susceptible d'être valorisé dans les procédures de recrutement<sup>43</sup>.

Depuis les années 1970, les promoteurs de *think tanks* privés ont donc réussi à s'imposer dans les interstices entre le champ étatique et le champ académique. Ce faisant, ils ont participé de l'apparition de nouvelles formes de division du travail de production d'expertise. Néanmoins, certaines données ne doivent pas nous tromper en masquant les limites de ces stratégies, et plus largement la permanence de la centralité de l'Etat en matière de production d'expertise internationaliste.

### ***Un rapport ambivalent vis-à-vis de l'Etat.***

Pour se limiter ici à cet aspect, si les budgets affichés par ces organismes peuvent paraître énormes par rapport à ceux de la majorité des laboratoires universitaires, il ne faut pas oublier que les leurs charges sont beaucoup plus lourdes, puisqu'elles incluent notamment la masse salariale et les frais de logement. Aussi, si ces *think tanks* se sont imposés au sens où ils continuent d'exister, et au sens où ils ont réussi à accréditer dans certaines zones du champ étatiques, comme la DAS et le CAP, l'idée que leur existence est nécessaire, ils ne s'en trouvent pas moins confrontés aux limites de leur position. Ainsi, la croyance en la nécessité de soutenir les *think tanks* est sans cesse à (re)construire, et il n'est pas rare que tel ou tel projet de réforme, du financement des études DAS par exemple<sup>44</sup>, remette en cause la position précaire de ces instituts. Et comme l'atteste le discours misérabiliste très présent dans cet espace<sup>45</sup>, la situation de ces organismes demeure précaire. Sur ce point, l'IRIS est un cas exemplaire car cet institut n'a pas les moyens de salarier la plupart de ses membres, se concentrant sur l'équipe de direction, une équipe logistique et quelques autres chercheurs. Il en ressort que cet institut est très dépendant de la collaboration ponctuelle de personnes dont il ne s'agit pas de la principale occupation. Si ce mode de fonctionnement présente l'avantage d'alléger la masse salariale, et s'il témoigne plus largement d'un fonctionnement « par projet » typique du nouvel esprit du capitalisme [Boltanski, Chiapello, 1999], il n'en demeure pas

<sup>42</sup> Comme l'indique cet extrait d'entretien, sélectionné parmi d'autres : « Par ailleurs, et là vous ne me citerez pas, mais clairement il y a des pratiques de copinage, soyons clairs... Je me suis occupé pendant un an de la gestion des études à la DAS, en ... Alors si vous voulez certaines sous-directions ont parfois tendance à commander [...] des études à des gens qu'ils connaissent bien [...] Soyons clairs, j'ai vu ça... Je ne veux pas jeter la pierre, mais c'est une pratique qui existe ». Source anonyme.

<sup>43</sup> Néanmoins, il ne faudrait pas penser que seul ce critère compte. Il s'agit là en général de recrutements très ciblés qui ne représentent pas l'ensemble des situations. D'une part les directeurs d'instituts n'ont aucun intérêt à embaucher trop de personnes susceptibles de leur faire de l'ombre, et les conflits, qui se soldent parfois par le départ spectaculaire d'un membre de l'institut, parfois accompagné de toute son équipe, comme l'illustre le cas de François Godement à l'IFRI, sont fréquents. D'autre part, le fonctionnement des instituts suppose qu'une part importante de leurs membres consacrent une majorité de leur temps à la production d'études monétisées, ce qui n'est pas le cas des directeurs. Plus largement, une limite de ce travail tient à sa focalisation sur les acteurs dominants au sein des instituts. On aurait pu mobiliser ici des extraits d'entretiens avec des chercheurs d'instituts qui tiennent des propos parfois aigris sur leur institution d'appartenance, et plus globalement sur le monde de l'expertise. Ces experts « par défaut », souvent d'origine purement universitaire, qui auraient souhaité consacrer plus de temps à la recherche dite fondamentale, supportent mal de voir tout leur temps absorbé par la production d'études à sur commande.

<sup>44</sup> Pour un exemple récent, lire « Paris veut mettre de l'ordre dans ses études politiques et militaires », *Intelligence online*, n°517, du 10 au 23/02/2006.

<sup>45</sup> Cf. « La grande misère des think-tanks français », *Le nouvel économiste*, n°1252, 26 mars-1er avril 2004, p.14-15.

moins un obstacle à la professionnalisation de ces institutions<sup>46</sup>, contrairement à ce que l'on peut observer aux Etats-Unis par exemple. Ainsi, comme l'a d'ailleurs fait remarquer Thierry de Montbrial dans un contexte polémique, les instituts sont, au moins en ce qui concerne l'IRIS et l'IFRI, extrêmement dépendants de la seule personne de leur directeur<sup>47</sup>. Au final, si Andrew Abbott a pu montrer que les situations interstitielles sont favorables au développement de nouvelles professions, il n'en a pas moins souligné l'importance de prendre en compte les exemples de professionnalisation manquée [Abbott, 1988], au rang desquels pourraient éventuellement figurer en France ce type de *think tanks*<sup>48</sup>, et plus largement la production d'expertise privée conçue comme une activité spécifique, si les conditions structurelles ne se voient pas transformées.

D'où une posture ambivalente vis-à-vis de l'Etat, qui est à la fois l'objet de toutes les attentes et avec lequel, comme on l'a vu, les instituts entretiennent des liens de dépendance, et de toutes les dénonciations. Mais ils n'en estiment pas moins qu'« en France, les pesanteurs administratives, l'esprit "monarchique" et jacobin [...] » seraient l'une des causes de la « faiblesse » de ces organismes<sup>49</sup>, qui entendent alors jouer le rôle de représentants de la « société civile » face à l'Etat. Comme cela avait déjà été fait dans les années 1960-70, les promoteurs de *think tanks* se posent dès lors en moderniseurs, en réactivant la référence à un modèle américain de production d'expertise idéalisé. Cette argumentaire constitue un élément essentiel des discours de responsables de *think tanks*, comme le montre l'article précité<sup>50</sup>, qui regroupe les témoignages des responsables des principaux *think tanks*. Evoquant « le peu d'intérêt porté par les pouvoirs publics hexagonaux aux "think tanks" français », l'auteur fait état des moyens dont disposent les *think tanks* français par rapport à leurs homologues étrangers, américains en particulier. Il est rappelé que le budget du *think tank* privé français le plus riche, l'IFRI, est de 5 millions d'euros, là où celui de la *Brookings Institution* par exemple s'élève à 35 millions de dollars. Plus globalement, l'article dénonce la paupérisation de la recherche française en relations internationales, évoquée ici d'une manière essentialiste qui tend à masquer les luttes de définitions, que nous avons évoquées plus haut, autour du rôle du chercheur. Pour les experts, celui-ci est de produire des savoirs susceptibles de « peser dans le débat international », chaque pays se devant d'être compétitif sur le « marché international des idées ». La « précarité » des *think tanks*, « pièces essentielles dans le rayonnement diplomatique d'un pays et sa capacité à influencer les décisions prises dans les organisations internationales », est donc érigée en problème d'intérêt national. Dès lors, des solutions sont suggérées pour rattraper le « retard », comme la duplication en France des mécanismes philanthropiques, qui procurent une part importante de leurs revenus aux *think tanks* américains<sup>51</sup>.

Il ne nous appartient pas de juger dans cet article du fait de savoir si la France est « en retard » ou non en matière d'expertise internationaliste. Pour ce qui nous intéresse, la posture miséabiliste qu'adoptent les promoteurs de *think tanks* en disent plus sur les limites de leur propre position que sur

<sup>46</sup> Sauf à accepter l'idée que ce que l'on entend par profession tend à changer sous l'influence des transformations économiques connues depuis les années 1970.

<sup>47</sup> Alors que sa gestion de l'IFRI était critiquée dans un rapport élaboré pour le compte du premier ministre, il a pu dire, sans forcément être démenti : « Si je m'en vais, l'Ifri s'écroule ». Cf, L'Express du 23/05/2005.

<sup>48</sup> Soulignons bien que nous ne parlons pas ici des *think tanks* en général, mais bien de ceux qui ont la prétention à se professionnaliser. Parce que pour le reste, le succès de longue date en France des « clubs de réflexion » et autres « lieux neutres », entendus ici comme des lieux de socialisation entre élites politiques, économiques, journalistiques et universitaires, « opérant le lien entre "idéologique dominante" et "classe dominante" », n'est plus à démontrer. [Boltanski, pp.57-71]. Sur le concept de « lieu neutre », [Bourdieu, Boltanski, 1973].

<sup>49</sup> *L'institut français des relations internationales*, *op.cit.*, p.6.

<sup>50</sup> « La grande misère des think-tanks français », *op.cit.* Sauf mention, tous les passages qui suivent entre guillemets sont extraits de cet article.

<sup>51</sup> Rappelons néanmoins que les conditions structurelles ne sont pas réunies en France pour transposer le mode de fonctionnement des *think tanks* américains, qui dépendent largement de fondations. Pour Medvetz, le nombre et l'influence des *think tanks* aux Etats-Unis renvoient à plusieurs facteurs qui sont : « l'extraordinaire suprématie du capital économique sur la capital culturel aux Etats-Unis, qui a permis aux détenteurs de capital économique », notamment par l'intermédiaire des *think tanks*, d'acquérir un fort pouvoir d'intervention dans le champ politique. La porosité d'un Etat fédéral produisant peu de savoir technocratique. Enfin, « le caractère hautement technocratique des sciences sociales américaines », qui incite leurs praticiens à concevoir leur rôle comme étant de produire des savoirs répondant aux demandes sociales. [Medvetz, 2007, p.52] Citations traduites par nous.

l'expertise sur laquelle s'appuient les décideurs au sommet de l'Etat. Car la remarque de Christiane Restier-Melleray [Restier-Melleray, 1990] selon laquelle une part déterminante de l'expertise politique en France est produite au sein de la sphère étatique demeurent d'actualité en ce qui concerne les questions de défense et de politique étrangère, pour lesquelles les réalités décrites sous le terme de « gouvernance » ne sauraient s'appliquer sans une certaine prudence, l'Etat demeurant l'acteur central [Lagroye, 1997, pp.479-480]. Cela ne valide pas pour autant la thèse d'une coupure entre nette entre l'Etat et les *think tanks*, parce que, comme on l'a déjà rappelé, le champ étatique est hétérogène. Autrement dit, si l'apparition de pôles intellectuels aux marges des administrations a pu être au principe d'un accroissement des commandes d'expertise externe, « il n'y a pas de lieu au sein de l'Etat où s'opérerait une promotion des *think tanks*, tout au plus il y a des gens qui vont dans ce sens », comme le rappelle Hubert Védrine<sup>52</sup>. Au final, les modes d'accès aux positions les plus élevées dans les lieux de décision en matière de politique étrangère et de défense demeurent très classiques, internes à la haute fonction publique. Et si les experts privés peuvent être auditionnés dans le cadre de commissions parlementaires, ou de groupes de rédaction de documents officiels comme les Livres Blancs, au sein desquels ils ont plus pour rôle d'apporter des « éléments de langage » que d'influencer les choix politiques [Le Gall, 2008], ils ne peuvent prétendre accéder à des postes décisionnels au seul titre des compétences acquises au sein des instituts.

## Bibliographie

Abbott Andrew, *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, The University of Chicago Press, 1988.

Bigo Didier, « Grands débats dans un petit monde : les débats en Relations Internationales et leur lien avec le monde de la sécurité », *Cultures et conflits*, n°19-20, 1995, p.7-48

Boltanski Luc, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis, 2008.

Boltanski Luc, Chiapello Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

Bourdieu Pierre, *Homo academicus*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984

Bourdieu Pierre, *La distinction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979.

Bourdieu Pierre, *La noblesse d'état*, Paris, Les Editions de Minuit, 1989, p.540.

Bourdieu Pierre, Boltanski Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.2 (n°2), 1976, p.3-73.

Chaouad Robert, Ragaru Nadège (dir.), « RI, la tentation d'exister, état d'une discipline en France », *Revue internationale et stratégique*, n°47, 2002, pp.77-167.

Cohen Samy, « Prospective et politique étrangère : le Centre d'Analyse et de Prévision du ministère des relations extérieures », *Revue Française de Science politique*, vol.32, n°6, décembre 1982.

CRESAL, « Situations d'expertise et socialisation des savoirs », *Actes de la table ronde de Saint-Etienne*, 14-15 mars 1985.

Delmas Corinne, *Instituer des savoirs d'Etat. L'Académie des sciences morales et politiques au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

---

<sup>52</sup> Entretien avec Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, le 21 février 2008.

Delmas Corinne, « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Dominique Damamme, Thomas Ribémont (dir.), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.11-43.

Denord François, *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

Dezalay Yves, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°151-152, 2004, p.5-35

Dezalay Sara, « Des droits de l'homme au marché du développement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°174, 2008, pp.70-79.

Dobry Michel, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n°38, 1986, pp.47-66.

Dulong Delphine, *Moderniser la politique. Aux origines de la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1997  
Dumoulin Laurence, *L'expert dans la justice. De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica, coll. Etudes politiques, 2007.

Eymeri Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001, p. 73.

Faure Sylvia et Soulié Charles, « La recherche à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2006, n°4, pp.61-74.

Frison-Roche François, « Des savoirs experts au service de la Défense », dans Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole De Montricher, Frédéric Ocqueteau (dir.), *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales, la fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte, 2005, p.295-315.

Gill Stephen, *American hegemony and the Trilateral Commission*, New-York, Cambridge University Press, 1991

Guiader Vincent, « Gaston Berger, un promoteur multipositionnel des sciences sociales (1953-1960) », in Nicolas Defaud et Vincent Guiader (dir.), *Discipliner les sciences sociales. Les usages sociaux des frontières scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp.47-77.

Guilhot Nicolas, « The Realist Gambit : Postwar American Political Science and the Birth of IR Theory », *International Political Sociology*, 2008, n°2, pp.281-305.

Kessler Marie-Christine, « A la recherche d'une diplomatie savante », dans Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole De montricher, Frédéric Ocqueteau (dir.), *op.cit.*, pp.316-335, p.318

Malis Christian, *Raymond Aron et le débat stratégique français, 1930-1966*, Paris, Economica, 2005.

Habermas Jürgen, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

Olivier Ihl (dir.), *Les sciences de l'action publique*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003

Lacroix Bernard, « Ordre politique et ordre social », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, t.1, pp.469-565.

Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1997, 2 éd., p.479-480.

Lascoumes Pierre (dir.), "Expertise et action publique", *Problèmes politiques et sociaux*, n°912, Paris, La Documentation française, 2005.

Le Gall Arnaud, « Retour sur les qualifications des « personnalités qualifiées ». Réflexions autour de la commission du Livre blanc sur la Défense », *Défense et Stratégie*, n°24, 2008, pp.36-41.

Massardier Gilles, *Expertise et aménagement du territoire. L'Etat savant*, Paris, L'Harmattan, 1996

Medvetz Thomas Matthew, *Think tanks and the Production of Policy-Knowledge in America*, A dissertation submitted in partial satisfaction of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy in Sociology, University of California, Berkeley, 2007.

Restier-Melleray Christiane, « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue Française de Science Politique*, Vol.40 (n°4), août 1990, 546-585.

Rieffel Rémy, *La tribu des clercs. Les intellectuels sous la Ve République*, Mesnil-sur-l'Estrée, Calmann-Lévy, 1993, p.252-260.

Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009.

Sapiro Gisèle, Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/ 1-2, n°176-177, pp.8-31.

Smith Steve, « The United States and the discipline of International Relations, hegemonic country, hegemonic discipline », *International studies review*, vol.4, (2), été 2002

Trépos Jean-Yves, *Sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Que-sais-je ?", 1996

Valentin François, *Regards sur la politique de défense de la France de 1958 à nos jours*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, 1995.

Walker Rob B.J., *Inside/outside : International Relations as Political Theory*, New-York, Cambridge University Press, 1993.

Weber Max, *La science comme profession & vocation*. Suivi de *Leçons wébériennes sur la science et la propagande*, par Isabelle Kalinowski, Marseille, Agone, 2005.

Zolberg Aristide R., « L'influence des facteurs "externes" sur l'ordre politique interne », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, t1, pp.567-598.